



Décision n°2024/92

**Portant fixation des tarifs du centre O2S
Sport Santé Bien-être – Offre
généraliste
(Abroge et remplace la décision n°2024/16)**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22, L.2122-23, L. 1511-8 et D. 1511-54 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu la décision n°2020/55 portant création d'une régie de recettes Centre O2S sport santé bien-être (acte constitutif),

Vu la décision n°2024/16 abrogeant et remplaçant la décision n°2023/71 portant fixation des tarifs du Centre O2S Sport Santé Bien-être ;

Considérant que pour permettre le bon fonctionnement du Centre O2S Sport Santé Bien-être, il convient de fixer les tarifs des activités et des ventes de marchandises qui peuvent être exercées dans ce centre ;

Considérant l'ajout de tarifs pour l'offre généraliste en « plateau cardio ».

DECIDE

Article 1^{er} : De fixer, pour le centre O2S Sport Santé Bien-être, les tarifs de l'offre généraliste et les produits de vente selon les grilles ci-annexées.

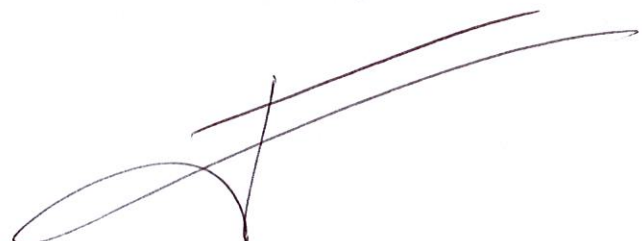
Article 2 : D'abroger la décision n° 2024/16 portant fixation des tarifs du Centre O2S Sport Santé Bien-être – Offre généraliste.

Article 3 : La présente décision sera transmise au préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 15/11/2024

Envoyé en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Le président,
Eddie Facque



Tarifs offre généraliste O2S

	Tarifs CCVS PRIX (TTC) En euros	Tarifs Hors CCVS PRIX (TTC) En euros
1 séance « classique » (Accès à tous les cours dispensés sur l'abonnement classique)	11	14
1 séance « avantage » (Accès à tous les cours dispensés sur l'abonnement avantage)	15	18
1 séance « bébés nageurs »	11	14
1 séance « jardin aquatique »	11	14
1 séance « plateau cardio »	11	14
10 séances « bébés nageurs »	94	112
10 séances « jardin aquatique »	94	112
10 séances « classique »	94	112
10 séances « avantage »	128	153
10 séances « aquaphobie »	94	112
10 séances « sport santé »	94	112
10 séances « plateau cardio »	94	112
5 séances « Convention avec une association ayant conclu un CPOM avec l'ARS » (Accès à tous les cours dispensés sur l'abonnement classique + bébés nageurs + jardin aquatique)	47	56
Gourde	8	8
Cadenas	8	8
Boisson chaude	1	1
Carte d'accès	10	10
Pass une journée	25	30
Frais de dossier pour abonnement annuel, trimestriel et mensuel	20	20
Abonnements « plateau cardio » (APC) :		
1 mois (APC)	35	42
3 mois (APC)	100	120
12 mois (APC)	348	420
Mensualités à hauteur de :	29	35
1 mois (APC) Moins de 25 ans	28	x
3 mois (APC) Moins de 25 ans	80	x

12 mois (APC) Moins de 25 ans	276	x
Mensualités à hauteur de :	23	x
Abonnements « classique » (AC) :		
1 mois (AC)	54	65
3 mois (AC)	155	186
12 mois (AC)	540	648
Mensualités à hauteur de :	45	54
1 mois (AC) Moins de 25 ans	43	x
3 mois (AC) Moins de 25 ans	124	x
12 mois (AC) Moins de 25 ans	432	x
Mensualités à hauteur de :	36	x
Abonnements « avantage » (AA) :		
1 mois (AA)	66	80
3 mois (AA)	190	228
12 mois (AA)	660	792
Mensualité à hauteur de :	55	66
1 mois (AA) Moins de 25 ans	53	x
3 mois (AA) Moins de 25 ans	152	x
12 mois (AA) Moins de 25 ans	528	x
Mensualités à hauteur de :	44	x
Abonnements « midi » (AM) :		
1 mois (AM)	24	29
3 mois (AM)	69	83
12 mois (AA)	240	288
Mensualités à hauteur de :	20	24
1 mois (AM) Moins de 25 ans	19	x
3 mois (AM) Moins de 25 ans	55	x
12 mois (AM) Moins de 25 ans	192	x
Mensualités à hauteur de :	16	x
Offre spéciale rentrée de septembre 2023 :		
Frais de dossier offerts et 1 mois offert (non-prélèvement du 12 ^{ème} mois) pour tout nouvel abonnement de 12 mois souscrit entre le 1 ^{er} et le 30 septembre 2023)		